

14ème législature

Question N° : 275	De M. François Cornut-Gentille (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Artisanat, commerce et tourisme		Ministère attributaire > Économie
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > personnel	Analyse > collaborateurs de cabinet. activités professionnelles passées.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 08/01/2013 Date de renouvellement : 16/04/2013 Date de renouvellement : 30/07/2013 Date de renouvellement : 05/11/2013 Date de renouvellement : 11/02/2014 Date de renouvellement : 20/05/2014 Date de renouvellement : 09/09/2014 Date de renouvellement : 16/12/2014 Date de renouvellement : 24/03/2015 Date de renouvellement : 30/06/2015 Date de renouvellement : 06/10/2015 Date de renouvellement : 12/01/2016 Date de renouvellement : 03/05/2016 Date de renouvellement : 03/05/2016 Date de renouvellement : 16/08/2016 Date de renouvellement : 22/11/2016 Date de renouvellement : 28/02/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur les conflits d'intérêts. La lutte contre les conflits d'intérêts participe à la préservation de l'intérêt général. Par la liberté de leur recrutement et leur capacité à influencer sur les dossiers concernant leur ministère, les membres des cabinets ministériels sont théoriquement soumis à une grande vigilance lors de leur recrutement pour éviter tout conflit d'intérêts. Aussi, pour chacun des membres de son cabinet, il lui demande de préciser le dernier emploi occupé ainsi que, le cas échéant, le corps administratifs d'origine.